

# POLITIQUE HANDICAP

## Le cadre législatif

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 (loi no 2005-102, JO no 36 du 12 février 2005 page 2353), dite loi handicap, est une loi française promulguée sous le gouvernement Raffarin.

Elle traduit la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à la problématique de l'insertion des personnes handicapées et permet ainsi que « Toute personne handicapée ait droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale » .

Cette orientation politique implique notamment :

- l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation/ formation, emploi, cadre bâti, transports),
- le droit à compensation des conséquences du handicap.

La loi du 11 février 2005 définit le handicap dans toute sa diversité, à savoir :

« toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

## Notre engagement en faveur de la formation et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

**Conformément** à nos valeurs professionnelles promouvant la diversité professionnelle et l'intégration dans l'emploi pour tous, nous déployons une offre d'intervention sur le champ du handicap et de la diversité, s'adressant autant aux employeurs qu'à leurs collaborateurs.

L'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap ou confrontés à des problèmes de santé fait partie intégrante de notre ADN et de notre mission d'entreprise.

En tant qu'organisme de formation nous nous devons de pouvoir accompagner et former des stagiaires en situation de handicap, et de donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation.

## Procédures mises en place

Par ailleurs, The Smartworking Company® a mis en place une procédure, d'ordre organisationnel et pédagogique, pour permettre à un maximum de personnes en situation de handicap de bénéficier de ses formations avec toutes les compensations envisageables.

Elle se déroule de la façon suivante :

- Le responsable de formation identifie le projet de formation ou d'accompagnement et le potentiel handicap du stagiaire, par le biais d'un questionnaire, complété le cas échéant par un entretien.
- Le référent Handicap échange avec le stagiaire sur le type et le niveau du handicap afin d'en déterminer la typologie. Il recueille les informations essentielles pour évaluer les besoins et envisager la mise en place d'une compensation adaptée. Il fait préciser également les moyens déjà connus et/ou mis en œuvre par le client pour adapter le poste ou compenser le handicap.
- Si besoin il prend contact avec le correspondant de l'Agefiph, pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place s'ils ne sont pas préexistants, ainsi qu'avec divers partenaires concernés conseiller Cap Emploi pour le demandeur d'emploi ...).

- 

Pour une formation en inter-entreprise :

- il vérifie si le moyen de compensation est applicable, ainsi que la disponibilité d'éventuels équipements nécessaires, en collaboration avec le référent de parcours et le formateur.
- Selon le type de handicap et le besoin identifié, un accompagnement spécifique peut être mise en place : accueil spécifique, réponse à des demandes particulières...

- 

Pour une formation en intra-entreprise :

- il vérifie que le matériel adéquat est disponible et/ou précise le matériel à prévoir auprès de l'entreprise d'accueil, et/ ou les moyens humains, en collaboration avec le référent de parcours et le formateur.

- 

Que ce soit pour une formation inter-entreprise ou intra-entreprise, il tient informé le client des adaptations possibles.

Nous adaptons, sous réserve de délais compatibles, les supports de cours et l'organisation de la salle et mettons à disposition d'éventuels équipements (fauteuil ergonomique, masques transparents, mobilisation d'un traducteur LSF ...).

## Contacts

### Contact externe

**AGEFIPH Ile de France** : 0800 11 10 09 - ile-de-france@agefiph.asso.fr

**Contact RHF région IDF**: Bastien GIESBERGER ou M'Ballo SECK

Par mail : rhf-idf@agefiph.asso.fr

<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-03/Contacts%20Ressources%20Handicap%20Formation%2003%202021.pdf>

### Contact référent handicap

Pour toute information, vous pouvez contacter le référent handicap :

**Michelle GOLDBERGER**

Par mail : michelle@smartworking.fr | objet : « question au référent handicap »

Par téléphone : 06 11 62 96 21

## Mission du référent handicap

Participer à l'animation et à la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation.

Le référent handicap est également une personne ressource sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnes et des publics accueillis.

## Accessibilité en centre d'affaires en région ou dans des salles mises à disposition de nos clients

The Smartworking Company® s'assure au préalable que le centre d'affaires ou la salle mise à disposition possède bien une accessibilité pour les stagiaires à mobilité réduite.

Si tel est le cas, The Smartworking Company® fait un point avec son interlocuteur sur le site, afin d'optimiser le séjour du stagiaire en situation de handicap.

The Smartworking Company® désigne un de ses collaborateurs en tant que contact privilégié du stagiaire, qui l'accueille à son arrivée et fait des points réguliers avec lui au cours de la formation, pour s'assurer du bon déroulement matériel et pédagogique. Par ailleurs le formateur a pour mission de prévenir le contact privilégié en cas de besoin.

## Sites ressources handicap en Ile de France et contacts institutions locales

Vous trouverez ci-dessous la liste de structures locales, mobilisables sur Paris ou en Ile de France pour les personnes en situation de handicap :

**AGEFIPH** : Organisme collecteur de fonds, chargé de développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé

Téléphone : 0 800 11 10 09

Mail : [ile-de-france@agefiph.asso.fr](mailto:ile-de-france@agefiph.asso.fr)

Lien : [Agefiph, ouvrir l'emploi aux personnes handicapée](#)

**FIPHFP** : Organisme collecteur de fonds, chargé de développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur public

Téléphone : 01 58 50 99 33

Mail : Contact - FIPHFP OU [eplateforme.FIPHFP@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.FIPHFP@caissedesdepots.fr)

Lien : [Accueil - FIPHFP](#)

**MDPH** : les MDPH sont chargées d'accompagner les personnes en situation de handicap dans la reconnaissance de leur handicap, de les informer sur les droits dont elles bénéficient .

Téléphone : 01 53 32 39 39

Mail : [contact@mdph.paris.fr](mailto:contact@mdph.paris.fr)

Lien : [Page d'accueil - MDPH de Paris - Handicap Paris](#)

**CAP Emploi** : les CAP Emploi sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Téléphone : 01 44 52 40 60

Mail : [contact@capemploi75.org](mailto:contact@capemploi75.org)

Lien : [Accueil Cap emploi 75 \(capemploi-75.com\)](#)

**SAMETH ACMS** : services d'aide au maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Téléphone : 01 46 14 84 00

**LADAPT** : association d'aide aux personnes en situation de handicap vers l'autonomie et l'inclusion

Téléphone : 01 42 64 59 99

Mail : [direction.ladapt75@ladapt.net](mailto:direction.ladapt75@ladapt.net)

Lien : [LADAPT Paris | LADAPT](#)

**Association Valentin Haüy** : Aveugles et malvoyants - vocation d'aider les aveugles et les malvoyants à sortir de leur isolement, et de leur apporter les moyens de mener une vie normale

Téléphone : 01 44 49 27 27

Mail : Contactez-nous | association Valentin Haüy (avh.asso.fr)

Lien : Accueil | association Valentin Haüy (avh.asso.fr)

**Fédération des Aveugles de France** - inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Téléphone : 01 44 42 91 91

Mail : Contactez-nous | Fédération des Aveugles de France

Lien : Fédération des Aveugles de France | La citoyenneté, ça nous regarde !

**Services d'interprétation LSF** : prestations et accompagnement à l'interprétation de la LSF

Mail : silsinterpretes@gmail.com

Téléphone : 01 47 70 84 52 / 06 77 15 37 38

Lien : SILS - Service d'Interprètes en Langue des Signes (LSF) (sils-interpretes.fr)

Source :

<https://www.jaccede.com/>

ANNEXE DOCUMENT : BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plaquette\\_web\\_bien%20accueillir%20PH.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_web_bien%20accueillir%20PH.pdf)